



Certificat de Qualification Professionnelle niveau Superviser

« [...] en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective contre les chutes, les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes peuvent être utilisées pour constituer un poste de travail. [...] Les travailleurs doivent recevoir une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage, dont le contenu est précisé aux articles R. 231-36 » extrait du décret du 1^{er} septembre 2004

Le public

- Le niveau Supervisé est destiné aux cordistes ayant une expérience significative en travail en hauteur et souhaitant approfondir leurs compétences, notamment en matière de **gestion de la sécurité sur chantier**.
- **Prérequis** : Être titulaire du **CQP Cordiste Niveau Confirmé**.
- Posséder une **certification SST** (Sauveteur Secouriste du Travail) **à jour**.
- Fournir un **certificat médical** de non-contre-indication au travail en hauteur.
- Avoir une **maîtrise suffisante de la langue française** (écrite et orale).



Contact :

04 84 74 37 62

formation@dimension-corde.com

dimension-corde.com

Le déroulement de la formation

- La formation se déroule du lundi au vendredi de **7 h 30 à 15 h 30**
- Les jours **d'absences** des stagiaires ne sont pas rattrapés
- Les jours **fériés éventuels sont rattrapés** dans la même semaine
- **En cas d'échec** à l'examen, Dimension Corde propose une à trois semaines de révision gratuite lors de la session suivante. Toutefois, ce dispositif n'est pas un droit acquis, mais est soumis à la décision de la direction après un entretien mesurant le niveau **d'implication et de motivation** du stagiaire concerné.

La durée

- **Durée de formation** : 70h en centre dont 7h d'examen

Le plan de formation

- **Unité 0** : Encadrer la sécurité sur site
- **Unité 1** : Vérifier et appliquer les modes opératoires prévus pour la sécurité des travaux
- **Unité 2** : Organiser les échanges avec les intervenants
- **Unité 3** : Organiser les secours en fonction de chaque chantier

Evaluation / certification

- Le CQP est évalué par l'intermédiaire de trois modalités d'évaluation : **QCM, dossier professionnel, entretien jury**.
- Le **Certificat de Qualification Professionnelle** est délivré par France Travaux sur Corde, organisme indépendant issu de la branche professionnelle
- Taux de réussite année précédente **100%**.



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes